

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 6 septembre 2022 à 19 h 30 au sous-sol de l'édifice municipal au 75, Principale.

Présences : M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
Josée Sirois, conseiller # 6
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Serge Demers, conseiller # 2
Luc Sirois, conseiller # 4

Absence motivée : M. Simon Bois, conseiller # 5

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

201-22

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a une copie.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 18.1 Renouvellement adhésion – Réseau Forêt-Bois Matériaux de Témiscouata
- 18.2 Lettre d'Excavations Jean-Guy Roy inc.
- 18.3 Réparation du tracteur CUBEX
- 18.4 Nettoyage des ponceaux

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal compte-rendu de la séance ordinaire tenue le 16 août
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. États des activités de fonctionnement général comparatif et par département
- 7. L 64 – Protection des renseignements personnels - Responsable et Comité
- 8. Préposé aux travaux publics
- 9. Projet dôme
- 10. Déneigement du stationnement OHT (71, rue Principale)
- 11. Projet terrains de villégiature au Nord-du-Lac – Achat chemin d'accès
- 12. Animation et entretien de la patinoire 2022-2023
- 13. Demande au Programme d'aide aux commerces
- 14. Offre achat terrain – Résolution 176-22
- 15. Vente de la faucheuse
- 16. Nomination des fonctionnaires désignés - Administration et application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leurs protections (Q-, r.35.2)
- 17. Soumission comptable – Audit 2022-2023-2024
- 18. Affaires nouvelles
- Période de questions
- 19. Clôture et levée de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

202-22 3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 16 AOÛT 2022**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 août 2022 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers

203-22 4. **COMPTE**

Chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes par courriel. Et une copie papier ce soir.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

	Salaires	29 742.30 \$
Chèque # 15781 à #15822	Chèques de la liste des comptes du 16 août 2022	
Chèque # 15823 Sirois Ariane	Réso 173-22 Déplace. Rimouski - Lac-des-Aigles - Expo	70.00 \$
Chèque # 15824 Sirois Noémie	Réso 173-22 Déplace. Rimouski - Lac-des-Aigles - Expo	370.00 \$
Chèque # 15825 Ippersiel Korenna	Réso 173-22 Déplace. Rimouski - Lac-des-Aigles - Expo	70.00 \$
Chèque # 15826 Hydro-Québec	Éclairage public	435.84 \$
Chèque # 15827 Shaw Direct	2, rue du Quai - 200-0068-1401	88.52 \$
Chèque # 15828 DeryTelecom	75, rue Principale - Édifice municipal	99.90 \$
Chèque # 15828 DeryTelecom	5, rue du Quai - Chalets	100.62 \$
Chèque # 15828 DeryTelecom	5, rue du Quai - Chalets	31.69 \$
Chèque # 15828 DeryTelecom	3, rue Sirois - Loisirs	35.58 \$
Chèque # 15828 DeryTelecom	2A, rue Bélanger - Pompe égout	31.71 \$
Chèque # 15828 DeryTelecom	13, rue Bélanger - Garages	95.88 \$
Chèque # 15828 DeryTelecom	3, rue du Quai - Pavillon	31.69 \$
Chèque # 15829 Trans. M.Richard	Réso 188-22 Loc. niveleuse Nord-du-Lac	2 949.11 \$
Chèque # 15830 Exc. J-G Roy Inc.	Réso 188-22 Voyages 0-3/4, gravier & heures camion	24 749.87 \$
Chèque # 15831 Viel Francine	Réso 196-22 Tapisserie Lac-des-Aigles	225.00 \$
Chèque # 15832 Postes Canada	Envoi collectif assemblée générale annuelle CDL	47.74 \$
Chèque # 15833 Beaulieu Pauline	Réso 292-21 Entretien des fleurs	111.30 \$
Chèque # 15834 Revenu Québec	Remises août 2022	3 334.78 \$
Chèque # 15835 Revenu Canada	Remises août 2022	481.85 \$
Chèque # 15836 Revenu Québec	PPA août 2022	832.40 \$
Chèque # 15837 ADMQ	Inscription Francine & Alyson colloque annuel ADMQ	150.00 \$
Chèque # 15838 Postes Canada	Envoi collectif - Service de garde Calinours Portes ouvertes	45.34 \$
Chèque # 15839 SAAQ	Immatriculation Sterling pour l'hiver	835.47 \$
RA Fondation CSN	Cotisation de l'employeur 24-07-2022 au 20-08-2022	134.55 \$
VISA Desjardins	Frais annuels	60.00 \$
	Total	<u>35 418.84 \$</u>

COMPTE À PAYER

1	Assoc. dév. Vallée des Lacs ADVL	Quote-part 2022	2 515.00 \$
2	Autobus Laforest Ltée	Réso 91-22 Autobus Camp de jour 6 sorties	2 236.26 \$
3	Bourgoin Damien	2 cordes de bois pour les chalets	170.00 \$
4	BuroPro Citation (Kopilab)	Facturations copies réelles effectuées	55.85 \$
5	Caron Yves	Déplacement Rivière-du-Loup	108.00 \$
6	Carrefour du Camion RDL	Transport souffleur loader	21.07 \$
7	Certified Laboratories	Diesel, aérosol & fuel	915.95 \$
8	Corbin Chantal	Réso 292-21 Ménage décès juillet & août	136.00 \$
9	Demers Serge	2 détecteurs de monoxyde (garderie & édifice)	82.99 \$
10	Dépanneur chez Carolie	Verres, produits chalet, ...	203.12 \$
11	DHC Avocats	Forfait téléphonique 9 juillet 2022 - 9 juillet 2023	459.90 \$
12	Duchesne Richard	Remboursement poudre à balayer	11.83 \$
13	Dutil Gérard	Réso 67-22 et 142-22 Jardinières & arbustes	620.00 \$
14	Électronique Mercier	Installation haut-parleur camion incendie	4 939.47 \$
15	Excavation Régis Bérubé Inc.	Creusage clôture Garderie & pelle meulé abrasif	4 050.00 \$

16	Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	10.00 \$
17	Gagnon Image !	Réso 190-22 Affiches garderie & toilette	431.16 \$
18	Groupe Voyer Inc.	Pompe étant aérer	508.26 \$
19	H2LAB Inc.	Analyse eau potable et égout	236.16 \$
20	Info-Dimanche	Publicité - Préposé aux travaux publics appel d'offre	375.05 \$
21	Lavoie Francis	Déplacements Esprit-Saint à Lac-des-Aigles	101.50 \$
22	Lavoie Alyson	Remboursement déplacements Saint-Guy	181.00 \$
23	Les Cultures B. M. Inc.	11 sorties x 12 \$ - Réso 941-22 Camp de jour	151.77 \$
24	Linde Canada inc.	Location bouteilles	40.68 \$
25	Macpek	Réparation pompe pompier	10.45 \$
26	Magasin COOP	Fil galvanisé	22.95 \$
27	Maison des Jeunes La Piôle	Réso 91-22 Remb. bonbons & cadeau Camp de jour	62.28 \$
28	Matériaux du Lac (Les)	Achats Loisirs, bureau, garage, belvédère, garderie,.	694.57 \$
29	Mécanique Francis Bouchard Inc.	Essences Pickup & chaîne de scie & huile & casque	788.57 \$
30	Mécanique JL 2017 inc.	Rép. Sterling – Hose,..	236.80 \$
31	Nettoyeur Christine	Service de buanderie et serviettes	48.29 \$
32	Pétrole JMB	Diesel 1,6240 \$/L x 2222,4 L	4 156.55 \$
33	Pièces d'autos Rimouski Inc.	Huile & filtres Pickup & rép. camion de pompier	1 378.35 \$
34	Purolator Inc.	Analyse eau potable et égout	23.02 \$
35	Régie Intermunicipale des déchets	Vente de bac à déchet 360 L	451.99 \$
36	Régie Intermunicipale des déchets	Ordures et recyclage 8/12	5 543.32 \$
37	Resto chez Lelou	Réso 91-22 Pizza Camp de jour	79.16 \$
38	Robitaille Équipement Inc.	Couteau grader & boulon/écrou	1 629.20 \$
39	Samson Électrique	Rép. Lampes de rues et garderie	6 7997.89 \$
40	Sani Express	Achats produits édifice, chalet, bureau, loisirs, ..	264.45 \$
41	Technofeu	Gauge 4.5 dbl pour camion 245 - Autopompe	222.45 \$
		TOTAL COMPTES À PAYER	<u>40 971.31 \$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

6. ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL ET PAR DÉPARTEMENTS

La directrice générale remet à chaque membre du conseil le Rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales et par départements au 31 août 2022.

Le maire invite les conseillers à communiquer avec la directrice-générale si jamais ils avaient des questions.

7. PL 64 – PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS – RESPONSABLE ET COMITÉ

204-22

7.1 PL 64 - PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS - RESPONSABLE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles mandate la directrice générale comme responsable de la protection des renseignements personnels et exigences demandé du Projet de loi 64 et en son absence l'aide au secrétariat.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

205-22

7.2 PL 64 – PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS - FORMATION D'UN COMITÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité/ de Lac-des-Aigles est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité/ de Lac-des-Aigles doit constituer un tel comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Lac-des-Aigles, du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels soit la directrice générale, la directrice générale adjointe et/ou l'aide au secrétariat.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

206-22 8. PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS – CANDIDATURES

À la réunion du 16 août il fût décidé de faire un 2^e appel d'offre d'emploi de Préposé aux travaux publics dans le journal Infodimanche Édition du 24 août.

Car suite au 1^{er} appel d'offre d'emploi publié dans le journal Infodimanche le 20 juillet, la municipalité n'avait reçu aucun CV.

Le lendemain de la réunion, le 17 août la municipalité a reçu un CV par courriel. Le candidat a été rencontré par Yves et 2 élus.

Le maire a rencontré Berthier, qui se propose pour travailler 1 fin de semaine sur 3 et sur appel si besoin en mécanique

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Berthier Beaulieu, comme préposé une fin de semaine sur 3 pour l'hiver 2022-2023.

Que M. Maxime Gobeil Philibert soit rencontré par la directrice générale Mme Francine Beaulieu et la conseillère Mme Josée Sirois pour connaître ses conditions pour ce poste de préposé aux travaux publics (salaire, horaire, ..).

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

9. **DÔME**

Le maire explique les Plans

207-22 10. **DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT OHT (71, RUE PRINCIPALE)**

En 2021 Réso 242-21 : Que la Municipalité de Lac-des-Aigles loue son petit tracteur à l'OMHT pour le déneigement de l'OMH de Lac-des-Aigles par leur préposé à l'entretien et sur demande qu'elle aille souffler pour débourrer les amoncellements de neige.

L'article 4.1 du Contrat de location du tracteur hiver 2021-2022 est modifié étant donné le coût de l'essence pour 2022-2023.:

« 4.1 Le Locataire devra payer au locateur un loyer annuel de 1 \$ (un dollar) (ci-après : « Loyer ») pour la location du tracteur municipal plus 300 \$ de frais d'essence ».

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles modifie seulement l'article 4.1 dans le futur contrat de Location tracteur à neige 2022-2023 – OHT étant donné le coût de l'essence, l'article 4.1 se lira comme suit :

« 4.1 Le Locataire devra payer au locateur un loyer annuel de 1 \$ (un dollar) (ci-après : « Loyer ») pour la location du tracteur municipal plus 300 \$ de frais d'essence ».

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

208-22 11. **PROJET – TERRAINS DE VILLÉGIATURE – ACHAT CHEMIN D'ACCÈS**

Lot # 6 501 989 au nord du lac

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de faire l'achat du terrain, futur chemin d'accès aux terrains de villégiature au nord-du-lac, le lot # 6 501 989, de M. Guildo Pelletier à 1 \$ et mandate la directrice générale, Mme Francine Beaulieu et l'aide au secrétariat, Mme Alyson Lavoie pour signer tout document relatif à cet achat. Rendez-vous chez le notaire vendredi, le 16 septembre à 15 h à Cabano.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

209-22 12. **ANIMATION ET ENTRETIEN PATINOIRE 2022-2023**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la municipalité de Lac-des-Aigles fasse 1 envoi collectif pour 1 employé pour l'animation et l'entretien de la patinoire des loisirs municipaux 2022-2023. Et que dès réception de candidatures ceux-ci soient rencontrés par la directrice générale et un membre du conseil.

1. Durée de l'emploi

10 à 12 semaines de décembre 2022 (si neige) jusqu'au début de mars 2023.

2. Rémunération

16 \$ /heure payé à chaque semaine par la municipalité, selon les heures travaillées.

3. Horaire d'ouverture de la patinoire (27 heures d'ouverture)

Lundi au Vendredi : de 17 h 30 à 20 h 30

Samedi : de 13 h à 21 h

Dimanche : de 13 h à 17 h

4. Tâches et responsabilités de l'employé pour l'animation et l'entretien

a) accueillir la population selon l'horaire d'ouverture de la patinoire ;

b) faire la glace (arrosage en dehors des heures d'ouverture) et les lignes;

c) déneiger la glace avant l'arrivée des utilisateurs et durant les heures d'ouverture si

- nécessaire (souffleuse fournie par la municipalité)
- d) entretenir la glace pour qu'elle soit toujours sécuritaire (désneiger, signaler les trous,...)
 - e) effectuer le déneigement des entrées, escaliers, galeries et de tout accès (3 portes);
 - f) assurer le bon fonctionnement, la sécurité, procéder à l'entretien du local,... ;
 - g) animer le centre des loisirs avec des activités : tournois de carte, de billard, de tennis, de hockey : en patins ou en botte, tournoi de Dekhockey, de bowling sur glace,... ;
 - h) administrer sa propre « entreprise », genre cantine ; la personne retenue achètera et vendra elle-même les articles nécessaires.

5. Engagement de la municipalité

- a) fournir les produits nécessaires : papier de toilettes, savons, produits nettoyants,
- b) faire le déneigement du chemin et du stationnement des Loisirs.

6. Exigences de ce poste

Bonne forme physique, responsable, débrouillard et organisé.

Veillez faire parvenir votre candidature le plus tôt possible, et avant le 4 octobre à 15 h.

À : Municipalité de Lac-des-Aigles, 73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0
OU PAR COURRIEL À : info@lacadesaigles.ca

Pour informations contacter Mme Francine Beaulieu au 418-779-2300 poste 24.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

210-22 13. DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE AUX COMMERCES

Le maire explique qu'une demande d'aide a été déposée au Volet 2 du programme d'aide aux commerces et entreprises de la Municipalité par Mme Yolaine Malenfant – Les Cultures B. M. pour l'aider dans son projet de construction d'un dôme pour augmenter la capacité de leur élevage au coût de 182 000 \$. Demande de 25 000 \$.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles, après analyse de la demande et de la conformité du projet aux règlements municipaux, fournisse une aide d'un montant de 15 000 \$ dans le cadre de son Programme d'aide aux commerces et entreprises Volet 2 (GL 02-19000-999), à l'entreprise Les Cultures B. M.

Conditionnel à la réception de la réponse de la MRC.

Que le déboursé soit fait à la fin des travaux.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

211-22 14. OFFRE ACHAT TERRAIN – RÉOLUTION 176-22

RÉSO 176-22 : DEMANDE POUR ACHAT DE TERRAIN

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles vende tel que demandé, un terrain, à l'arrière du 27, rue Principale de dimension 21.10 m x 12.802 m soit une superficie de 270.12 m² au montant de 1 945 \$ à M. Michel April, propriétaire du lot 6 411 273 adjacent au terrain municipal. Que tous les frais d'arpentage, de lotissement, de transfert de droits et de demande de dérogation mineure (s'il y a lieu) et de frais de notaire, à venir soient à la charge de l'acheteur M. Michel April. La résolution 176-22 a été envoyée à M. April, le 6 juillet.

M. April est venu au bureau Jeudi, le 25 août (a été malade). Il trouve notre offre un peu forte étant donné qu'on lui avait dit 1 \$. Il accepte de défrayer tous les frais d'arpentage, notaire, ... Il fait une contre-offre à 1 000 \$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la contre-offre de M. Michel April à 1 000 \$. Cette résolution abroge la résolution 176-22 pour l'achat d'un terrain, à l'arrière du 27, rue Principale de dimension 21.10 m x 12.802 m soit une superficie de 270.12 m² au montant de 1 000 \$ à M. Michel April, propriétaire du lot 6 411 273 adjacent au terrain municipal.

Que tous les frais d'arpentage, de lotissement, de transfert de droits et de demande de dérogation mineure (s'il y a lieu) et de frais de notaire, à venir soient à la charge de l'acheteur M. Michel April.

Que le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu ou en son absence l'aide au secrétariat Mme Alyson Lavoie soient autorisés à signer tout document relatif à cette transaction.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

212-22 **15. VENTE DE LA FAUCHEUSE**

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un appel d'offre par envoi collectif pour la vente de la faucheuse 4' avec bras, achetée en 2016 chez Alcide Ouellet au coût de 5 950 \$.

Qu'elle demande un montant minimal de 2 000 \$.

Que les personnes intéressées aient jusqu'à Mardi, le 04 octobre à 15 h pour déposer leurs offres sous enveloppe scellée portant la mention « Faucheuse ».

Que les soumissions soient ouvertes immédiatement après l'heure par le maire et le dg.

Que ceux-ci soient autorisés à accepter l'offre la plus haute, égale ou supérieure au montant minimal demandé de 2 000 \$.

Qu'un avis public du résultat de la vente soit fait, tel que requis.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers*

213-22 **16. NOMINATION DES FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS - ADMINISTRATION ET APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R.22) ET DU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEURS PROTECTIONS (Q-, R.35.2)**

ATTENDU QU' en vertu des pouvoirs que lui confère le code municipal du Québec L.R.Q., c. C-27.1, la municipalité de Lac-des-Aigles peut nommer un fonctionnaire désigné pour l'assister dans l'application de sa réglementation ;

ATTENDU QUE le rôle et le titre des personnes responsables de l'émission des permis et du respect des règlements d'urbanisme est décrit à la Section 2, Articles 2.1 et suivant du Règlement sur les permis et certificats numéro 126-14 ;

Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme les personnes suivantes au poste de fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leurs protections (Q-2, r.35.2) :

- Mathieu Lehoux, Coordonnateur de l'aménagement à la MRC de Témiscouata ;
- Guillaume Chrétien, Aménagiste-inspecteur à la MRC de Témiscouata ;
- Carole Tardif, Aménagiste-inspecteur à la MRC de Témiscouata ;
- Lise Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata ;
- Jean-Pierre Provost, Inspecteur régional à la MRC de Témiscouata ;
- Rosalie Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata ;
- Audrey Dubé-Langlois, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata ;
- Julien Colpron-Tremblay, Inspecteur de la Municipalité de Lac-des-Aigles.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

214-22 **17. SOUSSION COMPTABLE – AUDIT 2022-2023-2024**

Pour les États financiers 2022-2023-2024 Mallette offre : 6 800 \$, 7 000 \$ et 7 200 \$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre faite par Mallette pour les États financiers 2022-2023-2024 à respectivement 6 800 \$, 7 000 \$ et 7 200 \$ incluant le travail additionnel, le rapport d'impôt et le programme voirie PAEVL.

Qu'elle accepte qu'une facturation supplémentaire soit faite pour les redditions nécessaires aux différents programmes du gouvernement (TECQ, RÉCIM, PRABAM, ...) selon le temps mis à les faire.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

18. AFFAIRES NOUVELLES

215-22 **18.1 RENOUVELLEMENT ADHÉSION - RÉSEAU FORÊT-BOIS-MATÉRIAUX DE TÉMISCOUATA**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion au Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata pour l'année 2022 au coût de 100 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

18.2 LETTRE D'EXCAVATIONS JEAN-GUY ROY INC.

Mme Annie Beaulieu est venue porter une lettre au bureau ce matin, le 6 septembre 2022, de M. Ghislain Roy d'Excavations Jean-Guy Roy inc.

Le maire fait la lecture de la lettre qui concerne une plainte sur les abrasifs de 2018.

18.3 RÉPARATION DU TRACTEUR CUBEX

Le tracteur avait un problème de connecteurs. M. Yves Caron, contremaître s'en est occupé et il devra continuer afin de trouver lequel se trouve en problème.

18.4 NETTOYAGE PONCEAUX

M. Yves Caron, contremaître explique que plusieurs ponceaux sont presque remplis au complet et qu'un nettoyage devrait être cédulé en 2023, probablement à financer sur le PPA-CE aide à la voirie par le député, circonscription électorale.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions.

Aucune question.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 203-22, 210-22 et 214-22.

Francine Beaulieu
Directrice générale

216-22 **19. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Pierre Bossé
Maire

Francine Beaulieu
Directrice générale